



## HONORAIRES

Vente d'une maison, d'un appartement ou d'un terrain : 4,5% du prix net vendeur

Vente d'un fonds de commerce : 10% du prix de vente net vendeur

Le mandat précise si les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur

Avis de valeur : 180 € TTC (gratuit si mandat donné à l'agence)

Honoraires de location à la charge du locataire :

- Visite du preneur, constitution de son dossier, rédaction du bail : 8 € TTC / m<sup>2</sup>
- Rédaction de l'état des lieux : 3 € TTC / m<sup>2</sup>